

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF111

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun et Mme Pires Beaune

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	-780 266 868	0	-1 092 321 217
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	0	0
TOTAUX	0	-780 266 868	0	-1 092 321 217
SOLDE	+780 266 868		+1 092 321 217	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à obtenir des explications sur le sens de l'annulation des crédits sur la mission Ecologie, et en particulier (mais pas uniquement) les près de 1,1 milliard d'euros annulés sur le programme Energie, climat et après-mines

Pour cela, il réduit à 0 l'intégralité des crédits annulés en AE comme en CP sur ce programme.